

Séance du 13 décembre 2018

Dûment convoquée le 11 décembre 2018

En l'an deux mille dix-huit, le treize décembre à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Thierry NARDOU

Présents : Jean-Louis BECHADE, Jacky COULAUD, Dominique FRADON, Jean GERAUD, Jean-Luc LALET, Carine LAVAL, Jean-Marie NARDOU, Thierry NARDOU, Delphine POINTREAU, Didier VALENTIN,

Excusé : Fabrice REVERDEL

Secrétaire de séance : Delphine POINTREAU

Votes : 10 pour / 0 contre / 0 abstention

N°2018-06-01

OBJET : Création d'une maison des assistantes maternelles – demandes de subventions

Suite à la réalisation de l'étude de l'Agence Technique Départementale en octobre 2018, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'inscrire l'opération en 2019.

En effet, le projet présenté vise la création d'une maison des assistantes maternelles en vue d'offrir un équipement adapté à la petite enfance.

Le projet ainsi présenté s'élève en phase esquisse à 216 250,00€ HT hors frais d'honoraires.

Le Maire propose que cette opération puisse être réalisée en 2019 ; pour ce faire, l'ensemble des démarches administratives et l'obtention du financement doivent intervenir cette année.

Plusieurs sources de financements sont à explorer :

- celle de l'Etat au titre de la dotation des équipements des territoires ruraux 2019,
- celle du Département de la Dordogne au titre des contrats communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- prend en considération l'étude de faisabilité proposée par l'Agence Technique Départementale,
- sollicite l'aide de l'Etat au titre de la dotation des équipements des territoires ruraux 2019, et du Département de la Dordogne au titre des contrats communaux.
- autorise le Maire à poursuivre les études de projet et à engager toutes les démarches administratives notamment celle liées au financement de l'opération.

N°2018-06-02

OBJET : ACQUISITION À L'AMIABLE – Parcelle Monsieur POUMERIE Michel

M. le maire expose au conseil que Monsieur POUMERIE Michel a proposé de vendre la parcelle de terrain sise à La Tenancie section A n°957. L'actuelle voie communale nommée route de Sainte Marie Du Sel traverse cette parcelle de 97 m². L'achat de cette parcelle permettrait de régulariser la situation.

Le conseil municipal,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu la prévision d'inscription au budget 2019 du montant nécessaire à l'acquisition

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire,

Autorise M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cette parcelle pour un prix maximum de 700,00€.

D'autoriser le maire à prendre toutes les décisions nécessaires à la réalisation de l'opération

Qu'un acte administratif sera dressé par devant Monsieur le Maire et signé par Monsieur Dominique FRADON, 1^{er} adjoint au maire.

N°2018-06-03

OBJET : Grand Périgueux – Refus d'adhésion au groupement d'achat en matière de travaux de voirie

M. le maire indique aux membres du conseil municipal que, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de mutualisation entre le Grand Périgueux et ses communes membres, a été adopté le principe de mettre en œuvre des groupements de commandes dans divers domaines. A cet effet, le Grand Périgueux a recruté un acheteur public pour développer ces groupements qui permettent à leurs membres de disposer d'un appui technique et de réaliser des économies par l'effet de massification des commandes.

Dans ce cadre, il est aujourd'hui proposé de participer au groupement de commande sur les travaux de voirie.

Cette action propose des groupements sur les trois marchés suivants :

- Les travaux de voirie (travaux d'investissement de rénovation ou d'élargissement de voirie hors grosses opérations)
- Les matériaux et équipements (calcaire, grave émulsion, enrobés à froid, peinture, panneaux de signalisation etc.)
- Maîtrise d'œuvre pour des travaux de voirie (pour les communes souhaitant une assistance pour définir leurs besoins et/ou suivre des chantiers de voirie)

A ce jour, outre le Grand Périgueux, 22 communes ont donné un accord de principe pour participer à ces groupements de commande.

La constitution de ces groupements et leurs fonctionnements seront formalisés par une convention qui sera proposée ultérieurement.

Le groupement prendra fin au terme du marché.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu les besoins de la commune en matière de voirie,

REFUSE d'adhérer au groupement d'achat en matière de travaux de voirie.

N°2018-06-04

OBJET : Encaissement chèque des finances publiques pour régularisation de la taxe foncière 2018

Suite à une régularisation de la taxe foncière 2018 due à un excédent de versement, il y a lieu d'encaisser un chèque du Trésor Public de 173,00€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents,

D'effectuer l'encaissement le chèque du Trésor Public d'un montant de 173,00€.

N°2018-06-05

OBJET : Subvention communale 2019 – demande de participation des communes aux frais de fonctionnement des Réseaux d'aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED)

Dans le cadre du financement du fonctionnement des RASED, Monsieur OBLIN, enseignant spécialisé a transmis à la commune une demande d'aide pour l'acquisition de matériel pédagogique et éducatif, de la papeterie, des consommables, ainsi que des tests utilisés pour les écoles.

Pour acquérir ces fournitures, le RASED du secteur de Vergt Sud intervenant sur la commune d'Eglise Neuve de Vergt demande une participation à hauteur de 15€ par classe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Accepte la demande du RASED du secteur de Vergt Sud pour l'année 2019,

Autorise le versement d'une participation d'un montant de 15€ par classe soit 60€ correspondant à l'effectif de l'année scolaire en cours 2018/2019,

Cette subvention sera inscrite au budget 2019 et mandatée au compte 6574.

N°2018-06-06

OBJET : Organisation du repas des aînés 2019

Vu la demande de modifier l'organisation de la traditionnelle galette des aînés par un repas des aînés, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de discuter de l'opportunité d'organiser un repas des aînés et de ces modalités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Accepte l'organisation d'un repas des aînés pour 2019,

Fixe la gratuité du repas pour les + de 65 ans domiciliés sur la commune,

Fixe le prix de 20€ par repas pour les accompagnateurs et moins de 65 ans,

Fixe la gratuité du repas aux conseillers municipaux en charge de l'organisation.

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote.

En l'an deux mille dix-huit, le treize décembre à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Thierry NARDOU.

N°2018-06-01	Création d'une maison des assistantes maternelles – demandes de subventions
N°2018-06-02	ACQUISITION À L'AMIABLE – Parcelle Monsieur POUWERIE Michel
N°2018-06-03	Grand Périgueux – Refus d'adhésion au groupement d'achat en matière de travaux de voirie
N°2018-06-04	Encaissement chèque des finances publiques pour régularisation de la taxe foncière 2018
N°2018-06-05	Subvention communale 2019 – demande de participation des communes aux frais de fonctionnement des Réseaux d'aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED)
N°2018-06-06	Organisation du repas des aînés 2019
Jean-Louis BECHADE,	
Jacky COULAUD	
Dominique FRADON	
Jean GERAUD	
Jean Luc LALET	
Carine LAVAL	
Jean Marie NARDOU	
Thierry NARDOU	
Delphine POINTREAU	
Fabrice REVERDEL	Excusé
Didier VALENTIN	